

INTERVENTION DE GEORGES PATIENT
PROJET DE LOI PORTANT REFORME DES RETRAITES
Sénat, le 21/10/2010

Monsieur le Ministre,

Une fois de plus l'outre-mer se voit censurer dans un texte législatif présenté comme le point d'orgue du mandat du chef de l'Etat.

Doublement censuré dans la mesure où la situation des outre-mer ne pourra être débattue alors qu'elle mériterait qu'on s'y attarde et qu'on la prenne en considération.

Il est en effet légitime de demander des adaptations de ce texte pour les outre-mer parce qu'il y existe de réelles spécificités.

Demander un rapport qui analyserait les conséquences d'un relèvement de 65 ans à 67 ans de l'âge de départ à taux plein pour les français de l'outre-mer se trouve pleinement justifier. Quand on sait que :

- L'espérance de vie en outre-mer est plus faible qu'en Métropole, globalement inférieure de 4 ans à la moyenne nationale selon une étude diligentée par le ministère de la santé. Ce différentiel s'expliquerait par différents facteurs tels que la mortalité infantile (surtout en Guyane), le climat, la géographie et l'enclavement des territoires, la pression urbaine, l'habitat précaire et insalubre, les retards structurels en matière d'assainissement,
- Les régimes de retraite ont été mis en place tardivement et que l'alignement avec le SMIC ne date que de 1995,
- Les pensions de retraite des ultramarins sont inférieurs à la moyenne métropolitaine. L'écart entre le montant moyen des pensions dans les outre-mer et celles de l'hexagone serait de 250 euros par mois en défaveur du retraité ultramarin.

De même on ne peut passer sous silence :

- Le coût élevé de la vie dans les outre-mer, pour preuve ce conflit social qui a marqué les esprits l'année dernière,
- Le fort taux de chômage (environ plus de 20%), un chômage qui touche principalement les femmes et les jeunes, environ 40 à 55% contre 23% au plan national,
- Le niveau de vie particulièrement faible des retraités agricoles ultramarins,

- Et pour couronner le tout, un taux de seuil de pauvreté qui est en progression, 1 ménage ultramarin sur 5 vivant sous le seuil de pauvreté ce qui est indigne pour un pays comme la France qui fait partie du G8.

Comment Monsieur le Ministre, peut-on appliquer indifféremment dans les outre-mer une réforme des retraites sans tenir compte de ces différences connues en termes de prix, de revenus, d'emplois des jeunes (et j'insiste sur ce point), de développement économique ?

Par le biais de nos amendements, mes collègues ultramarins et moi, à plusieurs reprises, essayons de faire en sorte que cette situation spécifique soit prise en considération mais nous nous heurtons à votre mutisme.

Il s'agit pourtant de simples demandes de rapports qui permettraient de mieux cerner la situation des retraites dans les outre-mer par rapport au système national.

Les outre-mer sont-ils une fois de plus oubliés malgré les conclusions de la mission sénatoriale, les Etats Généraux et les mesures prises par le Président de la République lors du Comité interministériel de l'Outre-mer.

Était ce donc de simples promesses ? Les outre-mer sont ils de nouveau oubliés ? Ou s'agit-il d'une posture discriminatoire ? Je ne voudrais pas le croire.

Aussi, Monsieur le Ministre, je vous demande de bien vouloir accepter qu'un tel rapport soit réalisé.